

Commission « données » du CNIG

Présentation de la démarche de l'Observatoire des politiques régionales de Régions de France.

Paris, le vendredi 1^{er} juin 2018



Origine et objectifs de l'Observatoire des politiques régionales :

A la demande des Président(e)s de Région, Régions de France s'est doté d'un dispositif de suivi des politiques régionales poursuivant trois objectifs :

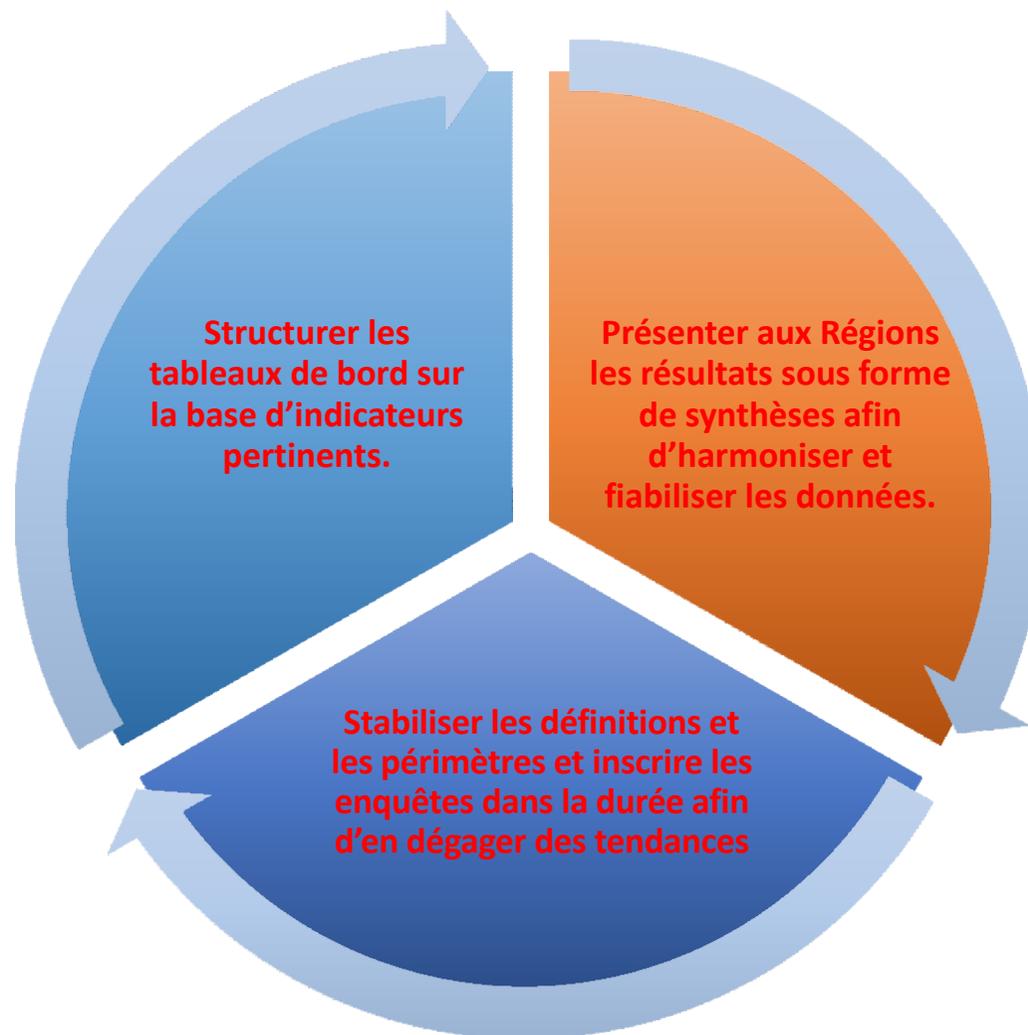


1) Offrir aux Régions - en complément de leurs propres outils de pilotage - un véritable outil de suivi des politiques régionales et d'aide à la décision publique.

2) Produire des données qualitatives et quantitatives susceptibles de favoriser le benchmark et l'échange de bonnes pratiques (innovations régionales).

3) Devenir, à moyen et long terme, un pôle ressources et un véritable laboratoire des politiques régionales.

La feuille de route à court terme de l'Observatoire des politiques régionales :



Méthode retenue :

1

Structurer, pour chaque politique publique et sous forme de tableaux de bord, des indicateurs articulés autour de 4 grandes familles : contexte, moyens, résultats, impacts indirects.

2

Impliquer les exécutifs régionaux dans la définition des grandes orientations à suivre et construire ces tableaux de bord avec les Régions.

3

Etablir des partenariats si nécessaire (Insee, Cereq, Observatoire du développement rural, etc.)

La cas particulier des SRADDET :

1

Un champs de compétences très large.

2

Un (simple) outil au service des politiques régionales.

3

Des responsabilités partagées.

La cas particulier des SRADDET (Méthode) :

1

Un partenariat avec l'Insee, le CGET et le CGDD

2

Une articulation des indicateurs autour de 11 domaines obligatoires du SRADDET

3

L'identification d'indicateurs phares

Domaines obligatoires du SRADDET (pour rappel) :

1. Equilibre et égalité des territoires ;
2. Implantation des infrastructures d'intérêt régional ;
3. Désenclavement des territoires ruraux ;
4. Habitat ;
5. Gestion économe de l'espace ;
6. Intermodalité et développement des transports ;
7. Maîtrise et valorisation de l'énergie ;
8. Lutte contre le changement climatique ;
9. Pollution de l'air ;
10. Protection et restauration de la biodiversité ;
11. Prévention et gestion des déchets (PRPGD).

État d'avancement des travaux :

1

Finalisation d'un document, par Région, sur les indicateurs phares.

2

Elaboration d'un tableau de bord plus large d'indicateurs régionalisés.